

Économie

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **20 (1928)**

Heft 6

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

intérêt à la diffusion de cette idée, n'a encore rien tenté jusqu'à présent pour la faire avancer. Cela ne peut vraiment s'expliquer que si l'on cite le rôle de la régie de Brougg comme agent intermédiaire.

Economie.

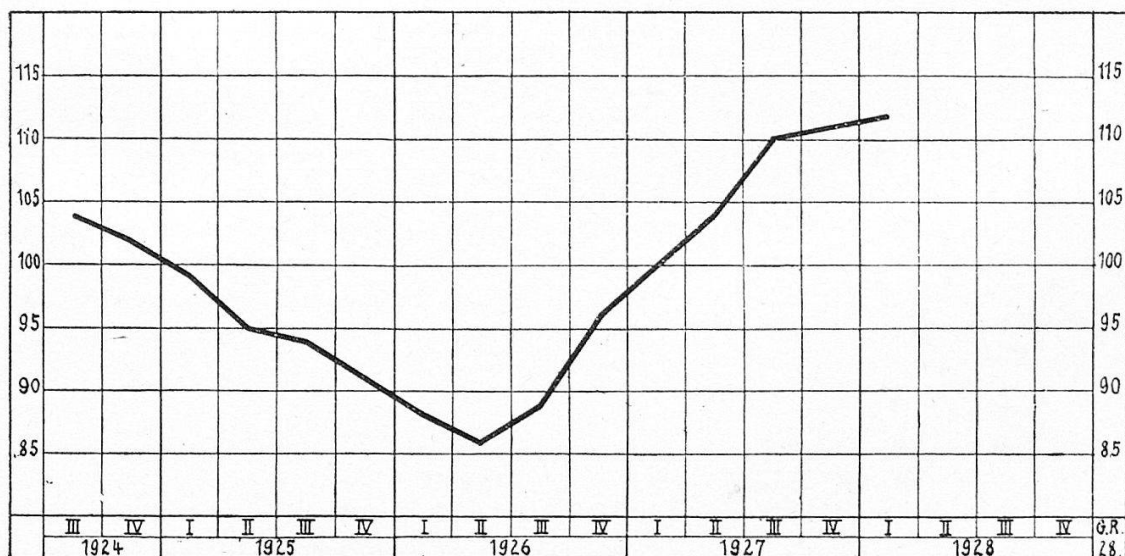
La situation de l'industrie.

Les enquêtes trimestrielles de l'Office fédéral du travail sur la situation de l'industrie montrent clairement que la *bonne conjoncture continue*. Oui, une amélioration est même intervenue pendant le semestre d'hiver, qui se meut toutefois dans un cadre plus modeste que celui du mouvement ascendant ininterrompu enregistré depuis le milieu de 1926. L'enquête, qui comprend environ 1700 établissements avec plus de 200,000 ouvriers, présente l'image suivante d'après les indications des directions d'entreprises sur le degré d'occupation:

Coefficient d'occupation. (150 = bon, 100 = satisfaisant, 50 = mauvais.)

	1er 1926	1er 1927	2me trimestre 1927	3me 1927	4me 1927	1er 1928
Industrie du coton	68	105	106	118	117	108
Industrie de la soie	79	101	105	112	100	109
Industrie de la laine	70	96	104	128	116	117
Industrie de la toile	100	75	101	100	109	121
Industrie de la broderie	88	109	106	107	126	112
Autres industries textiles	80	87	81	99	86	103
Industrie du vêtement	89	100	106	114	117	119
Alimentation et tabac	92	96	103	100	113	103
Industrie chimique	100	120	115	114	115	117
Papier, cuir, caoutchouc	60	81	84	89	93	92
Arts graphiques	117	118	115	112	120	127
Industrie du bois	98	102	110	112	119	113
Industrie métallurg. et des machines	92	98	100	108	109	113
Industrie horlogère et bijouterie .	94	104	110	117	124	121
Pierre et terre	100	89	109	109	109	107
Industrie du bâtiment	110	98	107	105	100	115
Total	88	100	104	110	111	112

Degré d'occupation de l'industrie.



La situation de toutes les industries (excepté l'industrie chimique) pour le premier trimestre 1928 est jugée beaucoup plus favorable que la même période de l'année précédente et sur toute la ligne beaucoup meilleure qu'il y deux ans. En comparaison du dernier trimestre 1927, un ralentissement de la marche des affaires s'est produit dans quelques industries (coton, broderie, alimentation et tabac, travail du bois), mais celui-ci est plus que compensé par l'augmentation du degré d'activité dans l'industrie de la soie, de la toile, autres industries textiles, dans l'industrie des machines et dans le bâtiment; l'index total est ainsi un point plus élevé.

Les *perspectives d'occupation* sont également jugées *très favorables*, notamment dans l'industrie du bâtiment, l'industrie chimique, l'alimentation et le tabac, ainsi que dans l'industrie métallurgique et horlogère; les perspectives sont moins favorables dans l'industrie textile (excepté la branche de la laine et de la toile) ainsi que dans l'industrie du papier et du cuir. D'une manière générale, l'avenir est jugé meilleur qu'à n'importe quelle époque de l'année passée. Les perspectives d'occupation étaient

			bonnes ou satisfaisantes		non satisfaisantes ou mauvaises		indéfinies	
			en pour-cent de tous les					
			établissements	ouvriers	établissements	ouvriers	établissements	ouvriers
Ier	trimestre	1926	33,5	29,1	24,9	23,7	41,6	47,2
Ier	»	1927	44,5	45,5	15,2	12,8	40,3	41,7
II ^{me}	»	1927	48,9	50,2	12,6	8,1	38,5	41,7
III ^{me}	»	1927	54,3	56,3	10,6	6,5	35,1	37,2
IV ^{me}	»	1927	51,2	57,3	8,4	4,3	40,4	38,4
Ier	»	1928	58,8	62,7	7,9	5,5	33,3	31,8

Environ le 59 % des entreprises, occupant 63 % des ouvriers recensés, envisagent la situation future avec confiance, les autres sous un aspect défavorable ou indéfini.

Or, l'on serait tenté de croire que la bonne conjoncture ne se manifestera pas seulement par un degré d'occupation élevé, mais aussi par des *meilleures conditions de travail*, notamment par des salaires plus élevés. Mais que voit-on? Dans l'enquête de l'Office fédéral du travail, à laquelle nous avons déjà fait allusion, sont également établis les variations de salaires, pas pour les 200,000 ouvriers bien entendu, mais seulement pour 50,000—60,000. Il fut indiqué des

			augmentations de salaire en 0/0 des ouvriers recensés	réductions de salaire en 0/0 des ouvriers recensés	augmentations de salaire en 0/0 du salaire	réductions de salaire en 0/0 du salaire
III ^{me}	trimestre	1924	4,3	—	0,26	—
IV ^{me}	»	1924	3,0	—	0,1	—
Ier	»	1925	4,9	—	0,2	—
II ^{me}	»	1925	5,7	0,6	0,3	*
III ^{me}	»	1925	2,1	1,2	0,1	*
IV ^{me}	»	1925	1,0	2,0	0,05	0,1
Ier	»	1926	2,9	0,4	0,1	0,05
II ^{me}	»	1926	0,9	0,9	0,05	0,06
III ^{me}	»	1926	0,3	0,8	0,02	0,06
IV ^{me}	»	1926	0,5	1,8	0,06	0,1
Ier	»	1927	0,7	5,4	0,07	0,3
II ^{me}	»	1927	0,4	0,1	0,03	0,01
III ^{me}	»	1927	0,7	—	0,05	—
IV ^{me}	»	1927	0,6	0,15	0,06	0,02
Ier	»	1928	2,9	0,09	0,1	0,003

* Aucune indication.

Les variations de salaire relevées sont extrêmement minimales. 1924 et 1925 battent le record des augmentations de salaire. L'on remarque ensuite l'effondrement de la conjoncture de 1925, pendant lequel on profita en 1926 et même au commencement de 1927 de baisser les salaires. Ce n'est que depuis le deuxième trimestre 1927 que les augmentations dépassent le nombre des ouvriers en cause et que leur montant est supérieur à la réduction de salaires opérée antérieurement. Or, durant les quatre ans environ pendant lesquels ces enquêtes furent faites, 30,9 % des ouvriers recensés ont bénéficié d'augmentations de salaire, tandis que 13,4 % devaient accepter une diminution de salaire. (Le pour-cent est plus faible quand les mêmes ouvriers ont enregistré plusieurs fois une augmentation ou une diminution de salaire.) Mais le montant de toutes les augmentations de salaire n'atteint que 1,5 % du salaire de tous les ouvriers recensés. Les réductions s'élèvent à 0,7 %, en sorte qu'il en résulte une amélioration de 0,8 % net!

Ces indications ne sont peut-être pas suffisamment précises pour que l'on puisse admettre sans autres ces pourcentages comme valables en général. Cependant, elles expriment sans doute exactement la tendance générale des fluctuations de salaire. Et que l'on compare une fois cette *augmentation de salaire nette* de 0,8 % avec les *augmentations du cours des actions* ci-après indiquées. Il ne s'agit pas de dixième de pour-cent pour ces dernières, mais l'on a réalisé ici depuis quatre ans des bénéfices atteignant *annuellement* 10—30 %. L'on ne saurait sûrement mieux illustrer la façon dont le profit résultant de la bonne conjoncture actuelle revient *exclusivement aux capitalistes* et non pas aux ouvriers qui en sont, en réalité, les auteurs.

L'index des actions de la Banque nationale suisse.

C'est à la Bourse, le marché des titres (actions et obligations), que se rencontrent journellement les banquiers pour procéder aux opérations de vente et d'achat qui leur sont confiées par les capitalistes et les spéculateurs. Le résultat des négociations et des transactions qui s'opèrent dans la Bourse détermine le *cours*. Les cours de la Bourse, notamment les *cours des actions*, fournissent de précieux points de repère pour l'appréciation de la situation des diverses entreprises, dont les actions sont négociées, ainsi que pour l'ensemble de la situation économique; ils sont l'expression de l'estimation des perspectives des entreprises intéressées et de toute l'économie. Lorsque les cours des actions sont élevés, cela signifie que les cercles de la Bourse comptent sur un bon rendement; s'ils baissent, l'on en déduit au contraire que le rendement sera moindre ou même qu'il y aura des pertes. La Bourse est extrêmement sensible. Elle réagit immédiatement contre des événements qui pourraient avoir une influence néfaste sur l'économie publique (conflits politiques, par exemple); un résultat d'exploitation défavorable ou une crise économique générale est ressentie parfois des mois à l'avance. C'est pourquoi le mouvement des cours de la Bourse ne revêt pas seulement de l'intérêt pour les capitalistes, mais pour tous ceux dont les conditions d'existence sont influencées par la situation économique, notamment la classe ouvrière. C'est aussi la raison pour laquelle nous attribuons toujours une grande importance aux cours des actions dans nos rapports trimestriels sur la conjoncture.

Il ne peut naturellement pas s'agir pour nous de suivre les cours des actions de chaque entreprise séparément. Nous sommes intéressés avant tout à l'ensemble du mouvement. Celui-ci peut être le mieux observé au moyen d'un *index* indiquant la moyenne des cours des actions en *pour-cent de la valeur nominale*.

Jusqu'à présent, nous nous sommes basés sur l'index établi par le Dr Lorenz, dont nous avons déjà parlé dans la *Revue syndicale* (numéro 1, janvier 1927, page 24). Mais cet index n'est plus établi, car la *Banque nationale suisse* publie mensuellement depuis janvier 1927 un index de la Bourse.

Cet index de la Banque nationale comprend les cours des actions de toutes les entreprises ayant un capital nominal de cinq millions de francs au minimum, donc toutes les sociétés anonymes importantes. Au moment où l'index fut introduit, 99 sociétés entraient en considération, dont 33 entreprises industrielles. (Aujourd'hui l'index des actions englobe 101 entreprises, dont 33 industrielles.) Elles se répartissent de la façon suivante sur les différentes branches de l'économie:

	Nombre des entreprises	Capital-actions versé en millions de fr.
Grandes banques et banques commerciales	16	550
Banques hypothécaires	3	28
Trusts	23	335
Sociétés d'assurance	13	48
Entreprises industrielles	33	565
Entreprises diverses	11	94
	99	1620

Le groupe des *actions industrielles* comprend:

Usines électriques	5	51
Industrie chimique	4	63
Fabriques de machines	12	219
Industrie textile et de la chaussure	5	73
Industrie des denrées alimentaires et tabac	7	159
	33	565

Ces 99 actions ne représentent, il est vrai, que le 63 % de toutes les actions négociées dans les Bourses principales de Zurich, Bâle et Genève. Mais les 1620 millions recensés constituent le 93 % du capital-actions global des trois Bourses précitées. Il serait évidemment plus avantageux que l'index ne soit pas si vaste. Toute une série d'actions ont été englobées, pour lesquelles un cours n'est indiqué que très rarement, et dont le mouvement du cours ne correspond pas toujours avec les tendances générales. Cependant ce sont en général des sociétés avec un petit capital-actions qui n'influence pas beaucoup l'index total. Il est néanmoins désirable qu'il soit encore établi un autre index pour un nombre restreint d'actions fortement soumises aux fluctuations (valeurs spéculatives), index qui devrait être publié plus vite et peut-être aussi plus fréquemment. Outre l'index total et l'index de l'industrie, l'on devrait encore établir (comme pour l'index Lorenz) un index de groupes pour les actions des différentes branches d'industrie. L'Office de statistique de la Banque nationale devrait absolument apporter ces améliorations à son index de la Bourse.

L'index des actions de la Banque nationale a été établi rétroactivement au commencement d'août 1924. Les cours sont à déterminer un *jour fixe*, par exemple le 25 de chaque mois, et l'on doit tenir compte du *cours de l'argent*, c'est-à-dire des prix offerts par les acheteurs d'actions.

Le mouvement de l'index est le suivant:

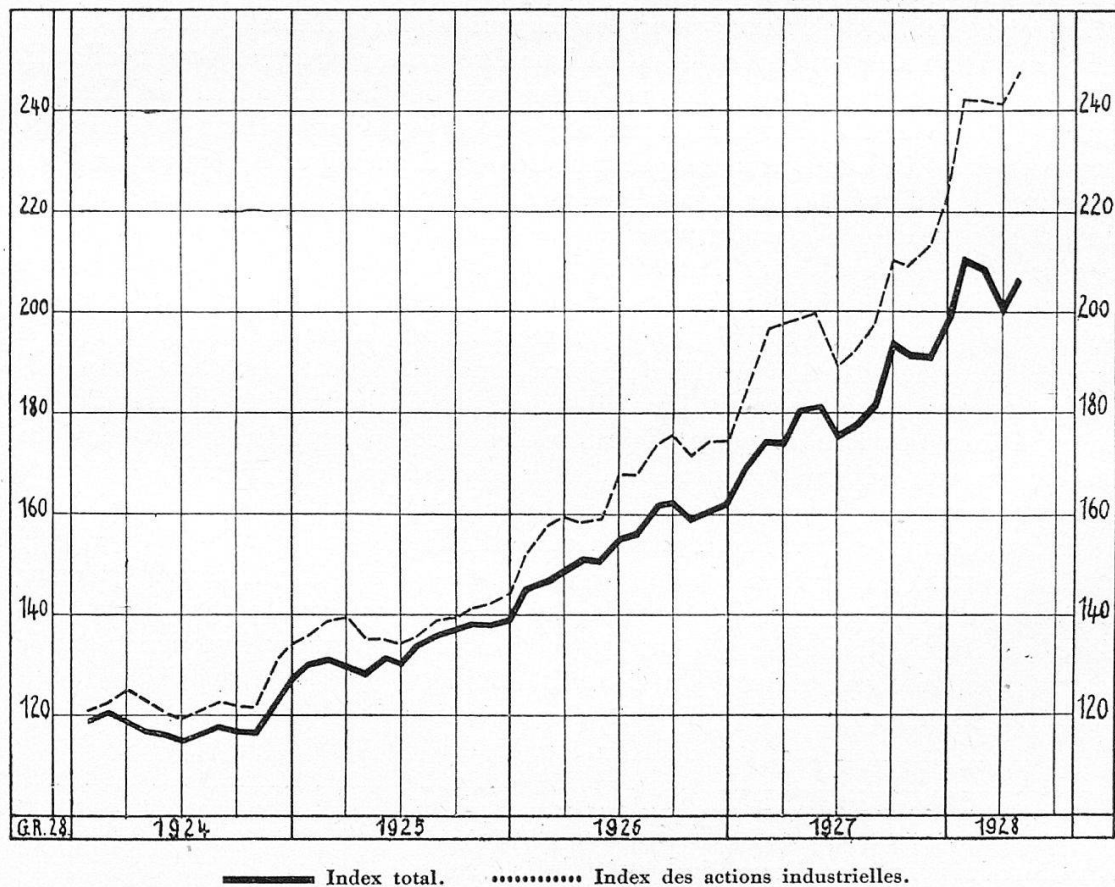
Index total.

	1924	1925	1926	1927	1928
Janvier	119,5	130,4	145,2	169,6	210,5
Février	121,1	131,1	147,9	176,4	208,9
Mars	119,1	129,6	148,6	175,0	200,5
Avril	117,3	128,8	150,2	180,6	206,3
Mai	116,1	131,1	150,1	181,6	
Juin	115,2	130,9	155,3	175,9	
Juillet	116,3	134,2	156,6	177,7	
Août	118,1	136,3	162,5	183,1	
Septembre	117,7	137,4	162,9	193,6	
Octobre	117,6	137,9	159,3	191,8	
Novembre	123,6	137,7	160,4	191,0	
Décembre	127,8	138,6	162,6	198,4	

Index des actions industrielles.

	1924	1925	1926	1927	1928
Janvier	120,3	136,0	153,7	185,1	242,6
Février	122,2	138,8	157,8	197,0	242,3
Mars	124,6	139,3	159,8	197,9	241,6
Avril	122,6	134,7	157,7	198,1	247,4
Mai	120,4	135,8	158,3	199,5	
Juin	119,7	134,4	169,0	189,9	
Juillet	120,2	135,7	168,6	193,2	
Août	123,3	138,0	175,8	197,6	
Septembre	122,1	138,8	176,9	210,9	
Octobre	122,0	141,8	173,0	209,8	
Novembre	131,5	142,7	175,3	213,4	
Décembre	134,5	144,6	175,4	223,2	

Index des cours des actions (100 = valeur nominale des actions).



Les chiffres et le mouvement du cours n'ont besoin d'aucun autre commentaire. La brillante conjoncture de la Bourse des dernières années en ressort suffisamment. Le niveau du cours est monté d'année en année à une allure toujours plus rapide. Tandis que l'augmentation s'élevait encore depuis le commencement de 1924 au commencement de 1925 à 10 % pour l'index total et à 13 % pour l'index de l'industrie, en 1926/27 elle s'élevait à 17, resp. 20 %, et de janvier 1927 à janvier 1928 l'index total monta même de 24 % et l'index de l'industrie de 31 %. Pendant la dernière année seule, cela constitue pour les actionnaires une augmentation de la fortune d'un quart. La hausse des actions industrielles surpasse de beaucoup celle des autres valeurs. (Est-ce que le journal des associations patronales suisses réfutera ces chiffres de la Banque nationale comme tendancieux et continuera à prêcher: conjoncture de quantité, mais pas de bénéfices?)

Mouvement ouvrier

En Suisse.

BOIS ET BATIMENT. Les ouvriers du bâtiment de Genève sont entrés en grève le 19 mai dernier. Un mouvement déclenché en 1922 n'avait pas donné les résultats escomptés et à la faveur de la crise économique, les patrons cherchèrent à empirer constamment les conditions de travail des ouvriers. La faiblesse de l'organisation ouvrière leur permit d'atteindre le résultat désiré. Les ouvriers se ressaisirent peu à peu, bientôt ils purent songer à prendre l'offensive. Les patrons demeurèrent sourds aux revendications ouvrières parfaitement justifiées. Ils cherchèrent par tous les moyens à atermoyer. Lassés par ces manœuvres peu dignes, les ouvriers entraient en grève le 18 mai. Ils réclamaient fr. 1.80 à l'heure pour les maçons et les peintres et fr. 1.40 pour les manœuvres. Ces conditions devaient leur être assurées par le contrat collectif. Convoqués à une séance de conciliation par le Conseil d'Etat de Genève, qui siégea en cette circonstance in corpore, les patrons eurent le front de proposer fr. —.05 d'augmentation de l'heure aux manœuvres seulement et dans trois mois! Au cours d'une seconde séance de conciliation, une détente se produisit. Les salaires des manœuvres sont augmentés de 10 ct. par heure. Après une saison de travail dans le bâtiment, le manœuvre sera considéré comme manœuvre professionnel et rétribué en conséquence. Les salaires des maçons, peintres et gypsiers sont fixés respectivement au minimum à fr. 1.55, fr. 1.50 et fr. 1.75. Aucune situation acquise ne sera touchée. Aucune mesure de représailles ne peut être exercée. Immédiatement après la reprise du travail, les organisations ouvrière et patronale reprendront les pourparlers pour conclure un engagement général (autrement dit un contrat collectif, bien que ce mot effraye les patrons) fixant les conditions de salaire, de travail et de sécurité des ouvriers. Cet engagement sera provisoirement valable jusqu'au 1^{er} février 1929 et il ne pourra pas y être dérogé par des contrats individuels. Au 1^{er} février 1929, les parties s'engagent à reprendre les pourparlers dans le sens d'une amélioration éventuelle des conditions de salaire. Les divergences pouvant surgir seront examinées en présence du Conseil d'Etat.

Que les ouvriers fassent l'effort d'organisation indispensable et ils seront sûrs d'améliorer leur sort d'une façon durable.

FEDERATION DU PERSONNEL DE L'INDUSTRIE DE LA BRODERIE. Le rapport annuel de cette fédération signale une légère amélioration de la situation économique. Dans l'industrie de la broderie, les conditions du marché